

Astragalus vesicarius subsp. *pastellianus*

Astragalus vesicarius L. subsp. *pastellianus* (Pollini) Arcang., *Comp. Fl. Ital.* : 186 (1882)

Astragale du mont Pastello

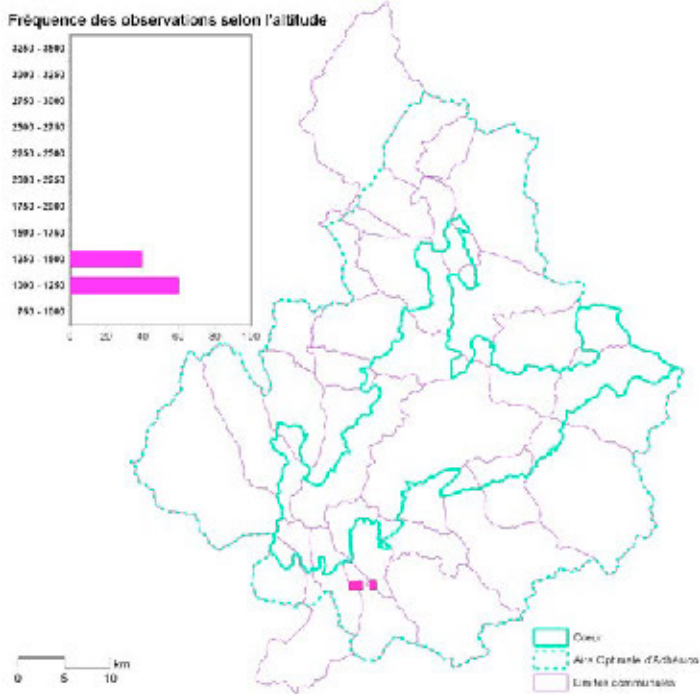
Astragalo del Monte Pastello

Fabaceae

Hémicryptophyte, chaméphyte

Alpien

Sans protection réglementaire - LRRA : en danger



© Parc national de la Vanoise - Vincent Augé

Éléments descriptifs

L'Astragale du mont Pastello, à fleurs jaune pâle réunies en épi terminal, est couvert de poils argentés. Après la floraison, le renflement du calice est un critère distinctif important. D'autres fabacées à fleurs jaune pâle poussent dans les mêmes stations. *Astragalus vesicarius* subsp. *pastellianus* diffère d'*Astragalus cicer* par ses petites folioles longues de moins de 1 cm et d'*Oxytropis pilosa* par sa carène non apiculée et sa pilosité non étalée. En l'absence de fleur, la position des stipules, du même côté que le pétiole, permet de le différencier d'*Astragalus onobrychis* à fleurs violettes.

Écologie et habitats

L'Astragale du mont Pastello est indiqué dans la "Flore de la Suisse" (Aeschimann & Burdet, 1994) comme préférant la silice ! En Haute-Maurienne, la plante n'est connue que sur certains talus gypseux et rochers calcaires vers 1250 m d'altitude, en bordure de pinèdes sèches. En Vanoise, cette plante s'avère donc calcicole. Sous les Pins sylvestres, il est accompagné par *Achnatherum calamagrostis*, *Astragalus monspessulanus* et *Polygala chamaebuxus* notamment.

Distribution

L'aire de distribution d'*Astragalus vesicarius* subsp. *pastellianus* est réduite à quelques vallées alpines italiennes (Val Venosta, Val d'Aoste vers Cogne et Alpes de Vénétie vers Belluno) ainsi qu'à la Haute-Maurienne. Cet astragale a été observé par Perrier de la Bâthie (1917) dès 1852 à Villarodin-Bourget où la population est toujours présente sur la limite communale d'Avrieux. Elle s'étend sur des talus de gypses, au bord de la

route départementale et celle de la chapelle Sainte-Anne. Une autre station a été découverte plus récemment sur Aussois en rive droite de l'Arc. Enfin, une troisième station est à rechercher sur la commune de Bramans où il a jadis été récolté, par Perrier de la Bâthie (herbier des Conservatoire et Jardin Botaniques de la ville de Genève), sans avoir été revu depuis.

Menaces et préservation

Cette sous-espèce endémique des Alpes, rare et disséminée à l'échelle du massif, et très localisée également en France, ne bénéficie pourtant d'aucun statut réglementaire permettant d'assurer sa protection. De plus, la totalité de la population française ne couvrant que quelques centaines de mètres carrés se situe dans des zones fréquentées et potentiellement perturbées. Elle s'avère également sensible à la fermeture des milieux, puisqu'elle disparaît dès qu'un peuplement arboré s'installe. La définition d'un statut de protection, des études pour mieux cerner l'écologie de cette sous-espèce et un suivi des populations s'imposent pour mieux comprendre et préserver ces plantes.